

**Conseil communal du jeudi 28 aout 2014.**

**Séance publique - Point 7- Travaux – ÉCOLE DE BERNEAU - REMPLACEMENT DE DEUX FENÊTRES ET D'UNE VERRIERE  
Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

Le Collège nous propose d'approuver le REMPLACEMENT DE DEUX FENÊTRES ET D'UNE VERRIERE à l'ÉCOLE DE BERNEAU pour un montant estimé à 10.500,00 €,

Le Collège indique que ce remplacement est nécessité par « le mauvais état de ces deux fenêtres et de cette verrière et les différentes infiltrations d'eau. »  
Cela nous paraît exact.

Par contre, nous aimerions savoir ce qui a causé ce mauvais état ou en d'autres termes le processus qui a amené ce matériel à la mort.

Le Collège s'est –il posé cette question et peut-il nous éclairer ?.

**Rép du Collège.**

**Réplique JC**

L'école a été inaugurée le 12 juin 1993, c'est-à-dire il y a 21 ans.

Or des châssis en bois bien conçus et bien entretenus durent au moins 50 ans, la vétusté ne peut donc pas être invoquée.

Nous pensons donc qu'il y a soit défaut de conception soit défaut de maintenance,.

S'il y a défaut de conception, il est évident qu'il ne faut pas le reproduire avec le nouveau matériel et que le cahier des charges doit être rédigé en conséquence.

Le Collège pourrait demander un rapport à l'auteur de projet de l'époque, il travaille suffisamment pour la Commune pour faire cela gracieusement.

S'il y a défaut de maintenance, il faut demander au service compétent de revoir son organisation.